

# Compte rendu de la Réunion du Conseil Municipal

## Du Lundi 29 mai 2017

**Présents** : BERAL Didier – CREUS Béata – CROZE-ARAUJO Christelle – TAULEIGNE Thierry – DUMOUTIER Stéphane – BERRET Patrick – MURILON Luc – COQUILLEAU David – PRAT Dimitri

**Absents excusés** : RICHARD Jean-Marie – TESTE Julie – GARAND Sophie – DOMERGUE Vincent – EYRAUD Patricia – GREGNAC Régine

### **➤ Modification des statuts de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas**

Pour : 10      Contre : 00      Abstention : 01

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas concernant le transfert de compétences, relative aux zones d'activités économiques communales, au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les zones d'activités concernées sont celles situées sur les territoires des communes suivantes : AUBENAS, LACHAPELLE SOUS AUBENAS, LAVILLEDIEU, SAINT ETIENNE DE BOULOGNE, SAINT ETIENNE DE FONTBELLON, SAINT JOSEPH DES BANCS, SAINT SERVIN, et UCEL.

### **➤ Eveil Musical**

Pour : 11      Contre : 00      Abstention : 00

Le Conseil Municipal décide de renouveler les séances d'éveil musical pour l'année scolaire à raison de 15 séances d'une heure par classe, pour les classes de GS/CP, CE1/CE2 et CM1/CM2 et, de 15 séances d'une demi-heure pour la classe de maternelle. Le coût global pour la commune est de 2 520 €.

### **➤ Création d'un marché estival**

Pour : 11      Contre : 00      Abstention : 00

Le Conseil Municipal décide de créer un marché estival de producteur dans les conditions suivantes :

- Marché organisé du 30 juin 2017 au 8 septembre 2017
- Les vendredis en semaine paire, de 15h à 21h
- Lieu d'implantation : parking centre village
- Nombre de stands prévisionnels : entre 5 et 10
- Une redevance d'occupation du domaine public sera perçue auprès de chaque producteur ou commerçant.

### **➤ Tarifs régie de recettes droits de place**

Pour : 11      Contre : 00      Abstention : 00

Le Conseil Municipal fixe le droit de place à compter du 30 mai 2017, pour toutes activités ou ventes occasionnelles organisées sur le domaine public à 1€ par an quel que soit le nombre de jours d'occupation.

### **➤ Attribution du marché révision du PLU**

Pour : 11      Contre : 00      Abstention : 00

Le Conseil Municipal attribue le marché public, pour la révision du plan Local d'Urbanisme de commune de MERCUER au bureau d'études INGETER, 12 C, Rue Victor Hugo 80440 BOVES, pour un montant global de 27 650€ HT soit 33 180€ TTC.

- 16 600€ tranche ferme
- 11 050€ tranches conditionnelles

**➤ Demande de subventions pour le projet d'aménagement centre village**

Pour : 11      Contre : 00      Abstention : 00

Le Conseil Municipal décide de solliciter des subventions auprès des organismes suivants pour le financement du projet d'aménagement centre-village : la Région, le Département, le Parc Naturel des Monts d'Ardèche pour le Programme Leader et le Ministère de l'Intérieur pour la Réserve parlementaire.

**➤ Autorisation lancement consultation pour le schéma directeur d'assainissement et étude de diagnostic des réseaux d'assainissement collectif**

Pour : 11      Contre : 00      Abstention : 00

Afin de localiser les points défectueux des canalisations de collecte des eaux usées existantes sur le territoire de la commune, ouverts, de ce fait, à l'infiltration d'eaux parasites, le Conseil Municipal décide de lancer une consultation pour une étude diagnostique des réseaux d'assainissement collectifs de la commune.

**➤ Demande de subventions pour le schéma directeur d'assainissement et étude de diagnostic des réseaux d'assainissement collectif**

Pour : 11      Contre : 00      Abstention : 00

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel suivant pour l'étude diagnostique des réseaux assainissements collectifs de la commune, et sollicite le soutien financier du Conseil Départemental dans le cadre du contrat Ardèche et Affluents amont 2015 – 2017 et de l'Agence de l'Eau, à hauteur des taux mentionnés.

DEPENSES		RECETTES	
Réalisation étude diagnostique réseaux d'assainissement collectifs	35 000,00 € H.T. Soit 42 000,00 T.T.C.	Subvention Conseil Départemental (contrat Ardèche et Affluents amont 2015 – 2017) 30%	10 500,00 €
		Subvention Agence de l'Eau 50%	17 500,00 €
		Financement communal	14 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 000,00 € H.T.</b> <b>42 000,00 € T.T.C.</b>	<b>TOTAL</b>	<b>42 000,00 €</b>

**➤ Décision modificative n°1 : budget assainissement**

Pour : 11      Contre : 00      Abstention : 00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante :

**Section de fonctionnement**

**Dépenses**

Compte 626 – Frais postaux et télécommunications : -100,00 €  
**TOTAL Chapitre 011 – Charges à caractère général : -100,00 €**

Compte 673 - titres annulés (exercices antérieurs) : +100,00 €  
**TOTAL Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : +100,00 €**